

Motion du 15 septembre 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Pascal Rubeli, Mmes Salika Wenger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marie Chappuis et Alexandra Rys: «Pour une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 6 avril 2016, dans le rapport M-938 A)

MOTION

Considérant:

- que les premiers contacts entre les habitants et la Ville de Genève concernant l'avenir de la villa La Concorde datent de 1982;
- qu'en 1998 se crée l'Association des habitants du quartier de la Concorde pour demander «la réalisation d'une maison de quartier, d'une crèche ou d'une école dans la maison La Concorde»;
- que cette demande est relayée au Conseil municipal par la motion M-326 et diverses pétitions;
- que la rénovation, terminée en 2000, a été réalisée sans projet d'affectation précis;
- que, depuis lors, l'affectation de cette maison, largement sous-occupée, fait l'objet de multiples demandes des habitants;
- qu'en 2007 l'étude sur l'image directrice du quartier indique que «la villa La Concorde constitue un potentiel pour des équipements publics et/ou de quartier»;
- que, en juillet 2009, les habitants sont informés que le Conseil administratif se laisse six mois pour trouver une affectation rentable à ce bâtiment;
- que quinze mois plus tard cette maison est toujours désespérément inoccupée;
- que, suite aux réflexions menées lors de l'atelier-forum du 5 septembre 2009 «Imaginons la maison de notre quartier», les habitants prennent acte de la valeur et des contraintes patrimoniales du bâtiment;
- que dorénavant la demande des habitants concernant la villa La Concorde n'est pas qu'elle soit mise à leur disposition, mais que son affectation soit ouverte sur le quartier, concrétisant ainsi la centralité préconisée dans l'image directrice,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, suite à l'abandon du projet élaboré avec les habitants à la villa La Concorde, d'aboutir, en partenariat étroit avec les acteurs du quartier, dans le dossier de mise à disposition et rénovation de la ferme Menut-Pellet ou d'un autre lieu qui réponde aux besoins.